



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E
AUTORISANT L'OCCUPATION
DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE
SAMEDI 20 NOVEMBRE 2010

(ANIMATION « LA FETE DES VOISINS COMMERCANTS »)

EH/BD

APM 10/1658

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'association ROYAN SHOPPING (représenté par Monsieur Jean-Maxime JAULIN, président), sise 5 rue du Château d'Eau - 17205 ROYAN CEDEX, en date du 12 octobre 2010,

Considérant qu'il importe de permettre le bon déroulement de l'animation « LA FETE DES VOISINS COMMERCANTS », le samedi 20 novembre 2010,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'association ROYAN SHOPPING est autorisée à organiser l'animation « LA FETE DES VOISINS COMMERCANTS », le samedi 20 novembre 2010 de 19h00 à 23h00.

ARTICLE 2 : A cet effet, la place Charles de Gaulle sera occupée par les membres de l'association et clients des commerçants de l'association dans le cadre de l'animation « LA FETE DES VOISINS COMMERCANTS ».

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 04 novembre 2010

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 9 novembre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD